

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 20 décembre 2021

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL20211132

Présents : 26

Votants : 30

Objet : Budget principal 2021 - Décision modificative n°2

Le 20 décembre 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Christelle AMAND – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN - Benoît PANOT – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Murielle VIEYRA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Nassima SEMSARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal AUDOUIN

Le Conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Rémy BRUNEL :

Des ajustements budgétaires doivent être apportés au Budget Principal 2021 dans le cadre d'une décision modificative n°2.

Cette décision modificative permet de revoir en fin d'exercice budgétaire les écarts imposés entre prévision et exécution en fonction des impératifs rencontrés durant l'année écoulée ainsi qu'à des écritures comptables et budgétaires.

En fonctionnement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de - 4 294,87 €.

Sont notamment pris en compte :

- des ajustements budgétaires (à la rémunération d'un commissaire enquêteur, aux congés bonifiés d'un agent, à la régularisation des charges de la maison de santé, à la perception de diverses subventions et recettes...),
- les ajustements du FSRIF, du FPIC et du FDPTP suite à leur notification,
- des ajustements d'écritures comptables.

L'équilibre de la section est assuré par une diminution de 74 338,87 € du virement à la section d'investissement.

En investissement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de - 52 617,59 €.

Ont été prévus :

- des ajustements d'écritures comptables (des crédits sont basculés du chapitre 21 au chapitre 23 -travaux de rénovation des menuiseries-, ou du chapitre 23 au chapitre 21 – fontaines bouillantes-...),
- des crédits complémentaires de services (relevé et étude de sol bâtiment Prieuré, acquisition de tableau, de mobilier...),
- la prise en compte de la vente d'un terrain et de matériel pour 241 340 €,
- l'inscription d'une partie de la subvention régionale notifiée par la Région dans le cadre du Contrat Régional d'Aménagement pour la rénovation des menuiseries des bâtiments communaux pour 324 998,87 €,
- afin de tenir compte de l'annulation de l'autorisation de programme liée à la voirie, l'annulation de crédits pour un montant de 178 500 €
- la suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif d'un montant de 600 000 €,

L'équilibre de la section est assuré par une diminution de 74 338,87 € du virement de la section de fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL2021044 du Conseil municipal du 8 avril 2021 concernant le budget primitif 2021 du budget principal,

Vu la délibération n° DEL2021091 du Conseil municipal du 8 juillet 2021 concernant la décision modificative n°1 du budget principal 2021 ;

Vu l'avis de la commission « Vie administrative » du 30 novembre 2021 ;

Vu la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-4 294,87	-4 294,87
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-4 294,87	-4294,87
INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-52 617,59	-52 617,59
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION 'INVESTISSEMENT		-52 617,59	-52 617,59
TOTAL DU BUDGET		-56 912,46	-56 912,64

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par :

- **24 voix POUR** : Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA - Josépha BREBION + le pouvoir de Maxime FAUSSET-VANNIER - Rémy BRUNEL - Isabelle PRADOT + le pouvoir de Barbara FAUSSET - Laurent LARREGAIN - Estelle PARANT - Mohamed MOURDI + le pouvoir de Sabrina BERSY - Karina STUDER - Philippe CELESTIN + le pouvoir de Murielle VIEYRA - Daouda TIMERA - Pascal AUDOUIN - Jean-Christophe MARMILLON - Sébastien COMBELLES - Christelle AMAND - Marc PLISSONNEAU + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT - Christine DOS SANTOS - Nathalie POULAIN - Benoît PANOT,
- **6 voix CONTRE** : Maryvonne BOQUET - Gérard DIAZ - Olivier BOUTON - Thomas KIEFFER - Nessa DAVRAIN- Eric POUBANNE,
- **2 Abstentions** : Fabrice BARON - Rémi CROUZET.

– **d'adopter** la décision modificative n° 2 du budget principal 2021 pour les inscriptions ci-dessus.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **23 DEC. 2021**

- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

